

Vos questions / nos réponses

le cannabis

Par [Profil supprimé](#) Postée le 11/11/2012 22:08

j'ai un frère de 17 ans nos parents sont divorcés depuis 15 ans .a l'époque ou l'on a su qu'il fumer il vivait chez mon père il l'à appris par son lycée ou il s'est fait prendre .mon père aimant plutôt les méthodes fortes lui a tout supprimer , il n'avait plus le droit de rien faire a part manger dormir aller bosser et aller à l'école(il fait un cap maçonnerie)!! mon frère s'est braquer et a demander à aller vivre chez ma mère ; mon père ne sachant plus quoi faire la envoyer chez ma mère !! ma mère qui aime plutôt les méthodes douce ,la envoyer voir un psy au'il na vu qu'une seule fois ... aujourd'hui il vit toujours chez ma mère , et fume très régulièrement ayant un salaire tout les mois et allant au lycée 2 fois par semaine il peut sans procurer sans problème !! il doit passer son cap en fin d'année mais ses résultats scolaire ont vite chuté ; il est en train de passer son permis et prend des leçons de conduite !! j'ai l'impression d'être la seule à m'inquiéter car quand j'en parle à ma mère elle me dit que sa va elle gère mais qu'il faut surtout pas que j'en parle à mon père !! trop inquiète pour l'écouter j'en est parler à mon père et ma réponse qu'il ne pouvait rien faire sans s'attirer les foudres de mon frère et de ma mère !! je voudrai l'aider mais je ne sais pas comment m'y prendre !!!!

Mise en ligne le 12/11/2012

Bonjour,

Une manière de tenter d'aider votre frère pourrait consister à reprendre des discussions avec lui concernant ses consommations de cannabis. Il serait intéressant effectivement qu'il puisse vous en dire davantage sur ses habitudes de consommation en terme de fréquence, de quantité, de contexte, mais aussi et surtout sur les raisons pour lesquelles il fume.

Ces discussions vous permettraient peut-être l'un et l'autre de mieux comprendre ce qu'éventuellement le cannabis pourrait masquer d'une problématique plus intérieure. Tous les consommateurs ne fument pas forcément parce qu'ils vont mal mais quand c'est le cas, il semble important de finalement repérer le fond du problème pour mieux le prendre en charge.

Si votre frère s'avérait être en difficulté et souhaitait être aidé, il aurait la possibilité de bénéficier d'une prise en charge confidentielle et gratuite dans un lieu de consultation dédié aux jeunes consommateurs. Lui donner cette information est aussi une manière de l'aider, peut-être n'aura-t-il pas immédiatement l'envie de s'y rendre mais il saura où aller si à un moment il ressent le besoin de faire un point sur ses consommations. Vous trouverez les coordonnées complètes de cette consultation ci-dessous.

Si vous souhaitez prendre le temps de discuter davantage de cette situation qui semble beaucoup vous

préoccuper, vous pouvez nous joindre au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, 7/7, de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CEID Addictions- Antenne de Sarlat CSAPA et CAARUD

6 rue du 26 juin 1944
24200 SARLAT LA CANEDA

Tél : 05 53 28 92 34

Site web : www.ceid-addiction.com

Accueil du public : Lundi : 9h-13h /14h-16h, Mardi : 9h13h, Mercredi : fermé, Jeudi et vendredi : 8h30-13h /14h-16h

Consultat° jeunes consommateurs : Aux mêmes horaires.

Voir la fiche détaillée